



ARRÊTÉ MUNICIPAL AR20073

numérotant le lotissement du Fer à Cheval – Chemin des Perrières à Nort-sur-Erdre

Monsieur Yves DAUVÉ, Maire de la Commune de Nort-sur-Erdre ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article 2213-28 ;

Vu l'arrêté numérotant le lotissement du Fer à Cheval situé Chemin des Perrières du 23 septembre 2015 ;

Considérant la création de deux nouveaux logements locatifs sur le lot n°13 parcelle AT 445, il est nécessaire de revoir la numérotation du Chemin des Perrières ;

ARRÊTE

Article 1 : La numérotation du Chemin des Perrières est fixée telle qu'elle figure au plan joint.

| PARCELLE | PROPRIETAIRE | NOUVELLE ADRESSE |
|--------------------|--|--------------------------|
| AT 445 Lot n°13 | Sarl BERBES 2 Impasse de la Barrière Noire 44220 COUERON | 101 chemin des Perrières |
| | | 103 chemin des Perrières |

Article 2 : Les propriétaires apposeront le numéro, qui leur sera remis par le Service Urbanisme, sur leur habitation.

Article 3 : Les propriétaires devront assurer l'entretien de leur plaque et pourvoir, en cas de nécessité, à leur remplacement.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nort-sur-Erdre, le 25 février 2020

Pour le Maire et par délégation,
Cédric HOLLIER-LAROUSSE

Adjoint au patrimoine bâti
& travaux de voirie



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

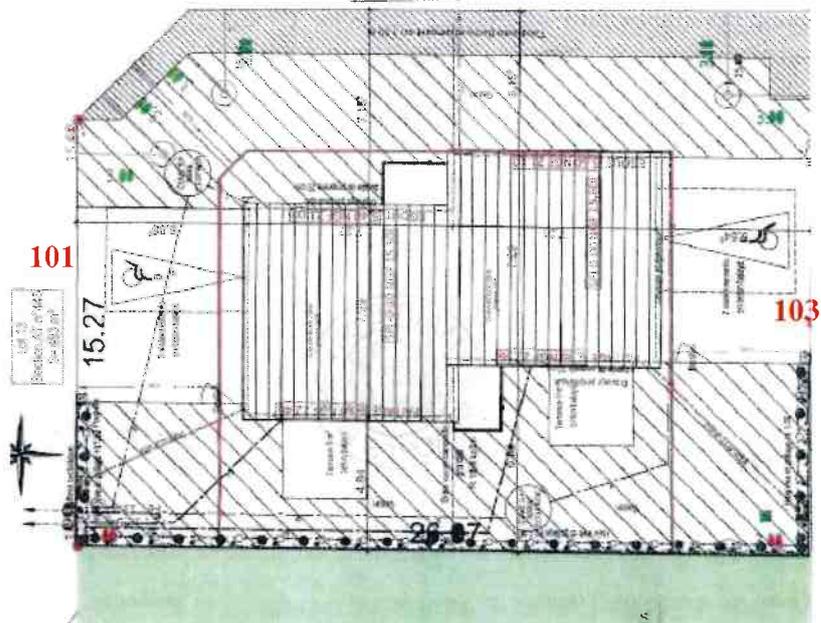
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de transmission en Sous-Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification.

Publication qui a été reçue en Sous-Préfecture le

publiée le

Acte n°

Accusé de réception en préfecture
044-214401101-20200225-AR20073-AR
Date de réception préfecture : 13/03/2020



Accusé de réception en préfecture
044-214401101-20200225-AR20073-AR
Date de réception préfecture : 13/03/2020